

Sablé-sur-Sarthe : 400 pigeons tués, une association porte plainte contre la municipalité



Les pigeons de Sablé-sur-Sarthe vont y laisser des plumes

PARTAGES



Une association de protection des oiseaux a décidé de porter plainte après l'abattage de 400 pigeons dans la commune de Sablé-sur-Sarthe.

Par Fabienne Béranger
Publié le 12/10/2019 à 09:08

leur population était montée à 3 000 spécimens, 400 pigeons qui avaient élu domicile à Sablé-sur-Sarthe ont été tués d'un coup de carabine à air comprimé à la demande de la municipalité.

L'association Nalo, Nos amis les oiseaux, a décidé de porter plainte au pénal au TGI du Mans pour "actes de mauvais traitement envers un animal domestique punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe" se basant sur l'article Article R654-1 du code pénal.

Les plaintes visent le chasseur en charge de l'abattage des pigeons et la municipalité de Sablé.

La chasse a eu lieu du 7 au 10 octobre dernier.

"C'est limite de la barbarie, estimait une habitante rencontrée la semaine passée, je suis contre !"

"C'est une solution très "à court-termiste", ils vont se reproduire et revenir. Il y a d'autres solutions à mettre en place avec des gens qui s'y connaissent", avait, pour sa part, estimé un Sabolien.

Sollicitée par notre équipe, la municipalité avait refusé de s'exprimer, se contentant d'un communiqué.

Se fondant sur les articles 26 et 120 du règlement sanitaire départemental, la mairie rappelle que "toute mesure doit être prise si la pullulation de ces animaux (errants tels que les pigeons) est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible."

Le même communiqué rappelle que "les pigeons de ville ne sont pas une espèce protégée, ils n'ont pas de statut spécifique, ils ne sont pas considérés comme animaux domestiques ou gibier."

Une [pétition](#) en ligne contre la chasse aux pigeons de Sablé a recueilli à ce jour 22 000 signatures.

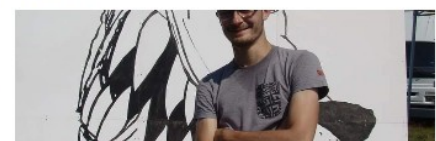
publicité

En promo
Sosh
Orange
Forfaits mobiles 20 Go 50 Go
à partir de **9,99€** /mois pendant 12 mois
Sans engagement. Sur Orange, réseau mobile n°1*
J'en profite
Voir conditions

Xavier Dupont de Ligonnès interpellé, la fin d'une cavale de huit ans



Xavier Dupont de Ligonnès arrêté en Ecosse : placé en garde à vue, il reste silencieux



Mort de Steve Maia Caniço à Nantes : un "teknival revendicatif et commémoratif" ce week-end "dans le Nord-Ouest"